



## VOUS UTILISEZ DES PRODUITS CHIMIQUES SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

Vous utilisez des peintures, colles, graisses, encres, solvants, désherbants, ce sont des produits chimiques.

Les produits chimiques se présentent sous deux formes :

- sous forme pure ou substance
- sous forme de préparations, de mélanges de plusieurs substances.

### Vous êtes concernés !

### MISE EN PLACE DU NOUVEL ÉTIQUETAGE :

Un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Système Général Harmonisé (SGH) a été élaboré au niveau international.

D'importantes modifications ont été entreprises dès 2009, ainsi de nouvelles étiquettes sont apparues progressivement.



### Apprenez à les lire !

### LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS :

#### \* Changements des symboles :

Les pictogrammes représentés par un carré avec un symbole noir sur fond orange vont être remplacés par un losange entouré d'un liseré rouge comportant un symbole noir sur fond blanc.

Ex: devient

#### \* Les 2 mentions d'avertissement :

> Les phrases de risques (R49...) informant sur les risques liés à l'usage des produits chimiques vont laisser place aux **MENTIONS DE DANGER (H350...)**.

Ex: R49 « Peut provoquer le cancer par inhalation » est remplacé par : H350 « Peut provoquer le cancer par inhalation ».

> Les phrases de sécurité (S18...) vont se transformer en **CONSEILS DE PRUDENCE (P202...)**.

Ex: S18 « Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence » devient P202 « Ne pas manipuler avant d'avoir lu ou compris toutes les précautions de sécurité ».

### Lecture des étiquettes

### Adoptons les bons réflexes !

## DÉCODAGE D'UNE ÉTIQUETTE !



Pour décoder l'étiquette, il faut :

- 1 regarder les pictogrammes (réglementation travail et transport éventuellement) qui signalent les dangers les plus importants.
- 2 lire la mention d'avertissement qui indique le niveau de danger.
- 3 lire attentivement les mentions de danger qui précisent les dangers particuliers des produits.
- 4 prendre connaissance des conseils de prudence. Ils aident à définir les mesures de prévention.

**Rappel :** L'étiquette vient en complément de la FDS (Fiche de Données de Sécurité).

### EXEMPLE D'IDENTIFICATION :

- 1 Identité du fournisseur (nom, adresse, tél)
- 2 Identificateurs de produits (nom produit + code)
- 3 Pictogrammes de danger
- 4 Mentions d'avertissement
- 5 Mentions de danger
- 6 Conseils de prudence
- 7 Informations complémentaires éventuelles

**BONCOLOR**  
1 bis, rue de la source 92390 PORLY- Tél: 01 98 76 54 32

**ACÉTONE**

**DANGER**

Liquide et vapeurs très inflammables. H224  
Provoque une sévère irritation des yeux. H319  
Peut provoquer somnolence ou vertiges H336  
Tenir hors de portée des enfants. P102  
Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P210  
En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P305  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P402  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH066

N°CE-200-662-2

## CLASSEMENT DES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX

Selon l'Article R4411-6 du Code du Travail sont considérées comme dangereuses, les substances et préparations correspondant aux catégories suivantes :

- SGH01 - Explosibles**
- SGH02 - Inflammables**
- SGH03 - Comburantes**
- SGH04 - Gaz sous pression**
- SGH05 - Corrosives**
- SGH06 - Toxicité aigue Cat 1,2,3**
- SGH07 - Toxicité aigue Cat 4**
- SGH08 - Cancérogènes, Mutagènes Toxiques pour la Reproduction**
- SGH09 - Dangereuses pour l'environnement**

